*Informer, échanger, transmettre le témoignage de chaque parcours d’implanté, sont les missions de l’association CISIC depuis 2002 !*

### Futur implanté, implanté ou proche d’une personne implantée, vous pouvez devenir adhérent du CISIC et vous joindre à une association composée de plus de 6 000 membres pour :

* **Assurer vos implants cochléaires,** CISIC propose à ses adhérents la souscription d'un contrat d'assurance exclusif sans franchise et sans vétusté.
* **Bénéficier d'un accompagnement** par des bénévoles implantés investis et disponibles.
* **Être informé en continu sur l’implant cochléaire**, notamment via la lettre d’information mensuelle.
* **Participer à une démarche collective** pour soutenir les besoins spécifiques des implantés cochléaires auprès des différentes institutions.

**cisic.fr**

**Toute l’actualité cisic en ligne…**

Plus de 500 articles, une centaine de témoignages

**Rencontrez des personnes implantées**

Agenda en ligne de nos permanences assurées par nos bénévoles implantés, à Paris, en région et dans les DROM-COM.

**Tous les mois, recevez par mail**

Actualités : associatives, scientifiques, sociales... Conseils pratiques : téléphone, télévision...

@cisic.info

@AssoCisic



Centre d'Information sur la Surdité et l'Implant Cochléaire

# Pour adhérer à l’association CISIC

**Pour assurer vos implants cochléaires en souscrivant à l'assurance Groupama**

## **Privilégier l’adhésion en ligne :** Via notre formulaire sécurisé pour effectuer votre adhésion et votre souscription à l'assurance en seulement quelques minutes : [www.cisic.fr/association/adhesion](https://www.cisic.fr/association/adhesion)

**Adhérer par voie postale :** Remplissez ce bulletin et adressez-le avec votre règlement par chèque à l'ordre de CISIC à l'adresse suivante : Association CISIC, 41 rue Henri Barbusse 75 005 PARIS Prévoir un délai d'acheminement pour recevoir le formulaire Groupama et vos documents d'adhésion.

Nom :......................................................

Prénom :..................................................

Adresse :.................................................

...............................................................

Tel. :.......................................................

Mail\*:......................................................

\*Votre mail est indispensable pour recevoir en temps réel :

* vos documents d'adhésion ;
* l'accès au formulaire de souscription à l'assurance Groupama ;
* les lettres d'informations.

Votre mail est aussi nécessaire pour la création de votre espace adhérent sur notre site

internet.

## Je suis : ☐ Implanté ☐ Parent d'implanté Marque de l'implant : ☐ Advanced Bionics

* Cochlear ☐ MED-EL ☐ Oticon Medical Date d'implantation :.................................

Centre d'implantation :..............................

**COTISATION CISIC :**

## Cotisation annuelle (20 euros)

* Don supplémentaire :............................

*Ce don étant déductible des impôts, un reçu fiscal vous sera adressé.*

## Fait à.........................., le........................

Signature :

.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant : [info@cisic.fr](mailto:info@cisic.fr)



**CENTRE D’INFORMATION SUR LA SURDITÉ ET L’IMPLANT COCHLÉAIRE**

**CENTRE D’INFORMATION SUR LA SURDITÉ ET L’IMPLANT COCHLÉAIRE**

**Les garanties de l'assurance exclusive CISIC - Groupama-Centre-Atlantique**

**Pour plus d'informations, contactez le service client CISIC-Groupama :**

Par téléphone : 05-49-28-66-55 Par Mail : [cisic@groupama-ca.com](mailto:cisic@groupama-ca.com)

Option 1 : 165 EUR/an

Assurance de l'appareillage externe de l'implant cochléaire exclusivement (implantation unilatérale) à hauteur de 10 000 EUR Option 2 : 200 EUR/an

Assurance appareillage externe + implant interne (implantation unilatérale) à hauteur de 20 000 EUR Option 3 : 275 EUR/an

Assurance de l'appareillage externe des deux implants cochléaires exclusivement (implantation bilatérale) à hauteur de 30 000 EUR Option 4 : 325 EUR/an

Assurance appareillage externe + implant interne (implantation bilatérale) à hauteur de 40 000 EUR

FORMULE CONFORT

avec indemnisation par sinistre

Option 1 : 140 EUR/an

Assurance de l'appareillage externe de l'implant cochléaire exclusivement (implantation unilatérale) à hauteur de 6000 EUR Option 2 : 175 EUR/an

Assurance appareillage externe + implant interne (implantation unilatérale) à hauteur de 15 000 EUR

Option 3 : 255 EUR/an

Assurance de l'appareillage externe des deux implants cochléaires exclusivement (implantation bilatérale) à hauteur de 12 000 EUR Option 4 : 315 EUR/an

Assurance appareillage externe + implant interne (implantation bilatérale) à hauteur de 30 000 EUR

FORMULE SÉCURITÉ

avec indemnisation annuelle

### Les conditions de cette assurance ont été négociées par l'association pour offrir la meilleure couverture possible à ses adhérents. Vous pourrez en bénéficier dès que votre adhésion au

**CISIC sera effective et ces conditions resteront valables sous réserve du renouvellement annuel de votre adhésion au CISIC.**

**Quelles sont les garanties accordées ?**

Nous garantissons les dommages aux biens des implants cochléaires (appareils de connectivité,

systèmes HF et prothèse auditive controlatérale compris) résultant d'un évènement accidentel, d'un vol ou une tentative de vol, d'un incendie ou d’une explosion, d'une perte ou d'une immersion.

### Qu'est-ce que nous ne pouvons pas garantir ?

En résumé, sont exclus de la couverture les dommages dus à une utilisation incorrecte du matériel par l’assuré (sauf enfants de moins de six ans), les pannes, les frais d’entretien, les frais chirurgicaux et

les consommables (piles, câble).

### Comment s’applique notre garantie ?

En cas de sinistre, aucune franchise ne sera appliquée, aucune vétusté ne sera déduite et aucune

avance de frais ne sera demandée. La garantie est acquise en France y compris les DROM-COM, en Europe et dans le Monde entier pour des séjours consécutifs ou non de moins de trois mois.

Nous indemnisons le sinistre en réglant directement les fabricants dans la limite du plafond de garantie choisi, mais sans pouvoir dépasser la valeur d’achat des biens assurés et déclarés.

Dans les cas où vous seriez indemnisé par un remboursement de la Sécurité Sociale et/ou d’une mutuelle et ou d’un organisme de prévoyance ou d’autres aides, ces remboursements viendront en déduction de l’indemnité versée. Vous êtes tenu de nous informer de ces remboursements.